

Stage de formation syndicale lycée Professionnel Travailler en lycée professionnel après la réforme

➔ **vendredi 5 avril 2019**

Date du stage :

Vendredi 5 avril 2019

Congé de droit sur temps de travail

Date limite pour déposer sa demande :

Vendredi 22 février 2019

Lieu du stage :

Local de Sud éducation Paris
30 bis rue des boulets 75011

En février 2018, est présenté à la presse le rapport Marcon, du nom du chef étoilé qui l'a rédigé avec une ancienne conseillère en communication, Mme Calvez, députée LREM. Il débouche sur une réforme qui, comme on pouvait s'y attendre, réduit les heures d'enseignements des élèves et favorise l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. Nos conditions de travail s'en trouveront dégradées et nous devons nous organiser collectivement pour lutter contre cette école du tri social.

Se défendre pour faire respecter nos droits et les droits de nos élèves ! C'est l'objectif de ce stage, ouvert à tou-tes les collègues enseignants, AED, AP et AESH, infirmiers-es, PSYEN, AS intervenant en LP pour rester mobilisé-es contre la réforme de la voie professionnelle.

PROGRAMME

9h00 – 9h15 **accueil des participants**

9h15 – 10h00 **tour de table sur les conséquences de la réforme déjà visibles dans nos établissements** : fermetures de divisions, reconversion, carte scolaire, financement taxe apprentissage, dédoublement, organisation des services, ...

10h15 – 12h30 **décryptage de la réforme (n'hésitez pas à venir avec votre DHG et TRMD)** : sur le temps de travail, sur la réforme des programmes, sur la mixité des publics, etc...

12h30 – 13h30 **pause repas**

13h30 – 15h15 **comment militer sur son lieu de travail** (déposer une HMI, motion pour le CA, affichage syndical...)

15h30 – 16h30 **réflexion collective sur la construction de revendications communes et échange autour d'actions collectives à mener** dans l'académie de Paris.

Les discussions pourront se poursuivre au-delà pour celles et ceux qui le souhaitent. Ce programme n'est pas figé et pourra être modifié en fonction des envies des participant-es au stage.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour rappel, tous les personnels de la fonction publique (titulaires et contractuel-les) ont droit à 12 jours de congés de formation syndicale par an.

➔ Pour faire valoir ce droit, il faut **adresser sa demande de congé à votre supérieur hiérarchique** en copiant le modèle de courrier ci-joint (disponible sur le site) et en l'envoyant impérativement au moins un mois avant le stage, c'est-à-dire avant le vendredi 22 février 2019. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

➔ **Envoyer un mail au syndicat** (sudeducation75@wanadoo.fr) pour nous prévenir de votre inscription.

➔ **N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés ou en cas de refus.**

MODÈLE DE COURRIER À RECOPIER

Nom/Prénom :

Fonction (enseignant, AESH, AED...) :

établissement :

À

M/Mme le recteur s/c du chef d'établissement (2nd degré)

Paris, le [date]

Madame, Monsieur,

En application de la loi n°82-997 du 23/11/1982 et du décret n°84-474 du 15/06/1984 relatifs aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 jour, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le vendredi 5 avril 2019 à Paris 11ème sous l'égide du CEFI-Solidaires 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris.

Signature

Sud éducation Paris

30 bis, rue des Boulets 75011 Paris ■ ☎ 01 44 64 72 61 ■ ✉ sudeducation75@wanadoo.fr

👤 www.sudeducation75.org ■ 🌐 @sudeducparis ■ 📱 Sud éducation Paris